

**Sujet :** [INTERNET] [Neussargues-en-Pinatelle] Observations pour l'enquête publique

**De :** Juéry Jean-françois <jueryjf@yahoo.fr>

**Date :** 07/04/2024 23:58

**Pour :** <pref-collectivites-locales@cantal.gouv.fr>

A l'attention de M. Thomas, commissaire-enquêteur

Monsieur le commissaire-enquêteur,

En tant que résident et électeur de la commune de Neussargues-en-Pinatelle, j'approuve pleinement et sans aucune réserve le projet de défusion pour lequel vous êtes chargé de rédiger un rapport.

Mon soutien à la défusion n'allait pourtant pas de soi : outre mes convictions personnelles en faveur de la rationalisation du mille-feuille territorial, ma maison, qui est dans ma famille depuis plusieurs générations, est située pour partie sur l'ex-commune de Chalinargues et pour partie sur l'ex-commune de Sainte-Anastasie. Cette situation géographique atypique aurait donc dû me conduire à soutenir dans son principe la commune nouvelle.

Pour autant, il m'a bien fallu reconnaître que deux majorités successives différentes n'ont pas réussi à faire fonctionner la nouvelle commune qui apparaît désormais, et de manière éclatante, comme une création juridique totalement artificielle. Au-delà des rivalités politiques et personnelles, les principales raisons de cet échec sont, d'une part, la disproportion de poids entre l'ex-commune de Neussargues et les quatre autres entités et, d'autre part, la trop grande superficie de la commune nouvelle. Le dossier de la carrière de Chanzac, qui empoisonne depuis près de 20 années maintenant la vie locale et qui était pourtant réglé d'un point de vue judiciaire, témoigne de cet échec : de manière invraisemblable, la majorité municipale, élue de justesse en mars 2020 et logiquement dominée par les élus de l'ex-commune de Neussargues compte tenu du poids démographique de celle-ci, a tenté de relancer ce projet de carrière contre l'avis unanime de la population de Sainte-Anastasie. Nous étant déjà opposés avec vigueur lors des précédentes tentatives du carrier, nous étions cette fois-ci d'autant plus indignés et ulcérés que la première adjointe du nouvel exécutif municipal était également la propriétaire de l'entreprise portant ce projet... Dans ces conditions, la défiance entre les habitants de Sainte-Anastasie et le principe même de la commune nouvelle est devenue définitive.

Des situations analogues ont pu se produire avec les autres ex-communes, par exemple sur la question de l'école à Chalinargues ou sur la problématique de l'accès aux biens de section à Chavagnac, sapant là-aussi dans les autres ex-communes toute légitimité au principe d'une grande commune unique.

Pour ces raisons, il est donc temps de revenir à l'ancienne organisation qui est la seule propice à une vie démocratique locale efficace et apaisée.

Néanmoins, je souhaiterais attirer votre attention sur ma situation particulière : comme je l'indiquais précédemment, ma maison et ses terrains sont répartis entre les deux ex-communes de Sainte-Anastasie (parcelles ZB29, ZB30, ZB31, ZB32) et de Chalinargues (ZE 13, ZE51, ZE63, ZE65, ZE66, ZE68, ZE69). Compte tenu de la géographie (ma maison est dans la vallée, comme Sainte-Anastasie qui est à trois minutes de voiture alors que Chalinargues, qui est sur la planèze, est à quinze minutes de voiture), je demande par pure commodité administrative le rattachement de l'ensemble de ces parcelles à Sainte-Anastasie.

Respectueusement,  
Jean-François Juéry